

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL**

Séance du 22 juin 2026

Délibération n°CS2026-010

Objet : ***Affectation des résultats 2025***
Annule et remplace la délibération n°CS2026-002

• **date de convocation :** 16 juin 2026

• **nombre de conseillers en exercice :** 20

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin à huit heures et trente minutes, les membres du Comité syndical du SYMOS, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président du Comité syndical.

TITULAIRES		PRÉSENT	ABSENT	AYANT DONNÉ POUVOIR A	REPRÉSENTÉ PAR
Grand Lac	ARDOUVIN Michel	X			
Cœur de Savoie	BAZIN Jean-Jacques	X			
Grand Lac	BERETTI Renaud		X	MAITRE Florian	
Grand Chambéry	BOIX-NEVEU Arthur	X			
Grand Chambéry	CARACO Alain	X			
Département	CHASSOT Aloïs	X			
Grand Chambéry	DUNOD Isabelle	X			
Cœur de Savoie	DUPARC Stéphane	X			
Département	FONTAINE Nathalie		X	CHASSOT Aloïs	
Grand Chambéry	GOUGOU Jocelyne	X			
Grand Chambéry	LEOUTRE Jean-Marc	X			
Grand Chambéry	LHUISSIER Bruno	X			
Grand Lac	MAITRE Florian	X			
Grand Lac	MERCAT Nicolas	X			
Grand Chambéry	PIERRETON Christophe	X			
Grand Chambéry	REGAIRAZ Damien	X			
Grand Chambéry	REPENTIN Thierry	X			
Grand Lac	ROGNARD Olivier	X			
Cœur de Savoie	SANTAIS Béatrice	X			
Département	THEVENET Olivier	X			

Thierry Repentin, président, précise que le résultat de clôture de l'exercice 2025 du budget Principal du SYMOS présente les montants suivants :

- 83 961,17€ pour la section de fonctionnement.
- 0€ pour la section d'investissement.

Le conseil syndical du SYMOS avait délibéré le 15 janvier 2026 sur l'approbation de cette affectation. Cette approbation étant intervenue lors du dysfonctionnement rencontré dans l'application Hélios de la DDFIP de Savoie, cette dernière a demandé à ce qu'une nouvelle délibération soit prise par le conseil syndical du SYMOS d'ici le 30/06/2026.

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de gestion	83 961,17
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	-
Résultat de clôture (A)	83 961,17
INVESTISSEMENT	
Résultat de gestion	-
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	-
Résultat de clôture (B)	-
RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	31 800,00
Recettes d'investissement	31 800,00
Solde à reprendre (C)	-
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	-

Conformément à la réglementation, il convient de reprendre et affecter ces résultats.

AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS	
Excédent/déficit d'investissement (001)	-
Recettes d'investissement (1068)	
Report à nouveau en fonctionnement (002)	83 961,17

Vu la nomenclature M57,

Vu la délibération du comité syndical du 22 juin 2026 approuvant le compte financier unique 2025,

Le Comité syndical du SYMOS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'affecter la somme de 0 € au financement de l'investissement par inscription en excédent de fonctionnement capitalisé (imp. 1068) et de reporter le solde, soit 83 961,17 €, en recettes de fonctionnement par une inscription au 002 (excédent de résultat de fonctionnement reporté).

Le président,
Thierry Repentin